

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N^o 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 2597 à 2611présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la situation, vis-à-vis de l'assurance vieillesse, des sportifs et des sportives de haut niveau ayant perçu du comité national olympique et sportif français ou de leur fédération des sommes régulières au titre de leur pratique sportive antérieurement à la loi n^o 2006-1294 du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres. Ce rapport intègre une étude d'impact relative à la rétroactivité de la loi précitée, et formule des propositions quant aux modalités selon lesquelles les périodes de pratique sportive de ces athlètes peuvent être compensées tant du point de vue de la prise en compte de ces périodes dans leur durée de cotisation d'assurance vieillesse, que de la prise en charge des cotisations des périodes pour lesquelles elles ont reçu quelque rétribution au titre de leur pratique, ce afin de leur permettre de faire valoir leurs droits à la retraite.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi Lamour n'étant pas rétroactive, les sportifs de haut niveau ayant porté les couleurs de la France antérieurement à la promulgation de cette loi ne peuvent prétendre à aucun des droits qu'ouvre cette dernière. C'est pourquoi le présent amendement demande au Gouvernement un rapport détaillant les pistes possibles quant à la reconnaissance des droits des sportifs et sportives de haut niveau vis-à-vis de l'assurance vieillesse, et notamment les modalités permettant la prise en compte des périodes de pratique sportive dans la durée d'assurance vieillesse, et les compensations envisageables en termes de cotisations.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	2597	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	2598	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	2599	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	2600	de	M.	François Asensi
Adt n°	2601	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	2602	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	2603	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	2604	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	2605	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	2606	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	2607	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	2608	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	2609	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	2610	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	2611	de	M.	Gabriel Serville